VD. L. 24.350/9.

Neuvième chambre.

La demande d’avis introduite par le Ministre de l’Environnement, des Ressources naturelles et de l’Agriculture de la Région wallonne, le 30 mars 1995, concernant un projet d’arrêté du Gouvernement wallon "relatif aux permis de licences de chasse" a été, à la demande du Ministre, rayée du rôle le 12 juin 1995, l’arrêté ayant été adopté "vu l’urgence" par le Gouvernement wallon et étant devenu l’arrêté du Gouvernement wallon du 4 mai 1995 relatif aux permis et licences de chasse, publié au Moniteur belge du 31 mai 1995 (p. 15.350).